



Jean-Pierre Rondeau à Michel Barnier: in french, please !

23/12/2010

Dans un courrier en date du 22 décembre, la Compagnie des CGPI demande au Commissaire européen une consultation en français sur le thème des rétrocessions !

Le 22 décembre, l'une des associations représentatives des conseillers financiers a adressé un courrier à Michel Barnier, Commissaire européen en charge des services financiers. Voici cette lettre :

«Monsieur le Comissaire

Dans le cadre de sa stratégie pour la création d'un système financier plus transparent et plus stable, la Commission européenne a lancé le 8 décembre une consultation concernant la révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID). Cette Consultation semble n'être disponible qu'en Anglais.

Or, elle concerne en France des millions de Consommateurs épargnants, mais aussi l'avenir de dizaines de milliers de salariés et d'indépendants : banques, sociétés de gestion, établissements et réseaux financiers divers, compagnies d'assurance, agents et courtiers d'assurance, conseils en gestion de patrimoine indépendant qui pratiquent le CIF et l'assurance vie. Pour ces derniers, que nous représentons au sein d'une des six associations CIF agréées par l'AMF, l'article 7.2.4 - inducements- de la Consultation, qui « viserait à interdire les rétrocessions aux distributeurs indépendants », peut mettre en péril, selon la réponse qui y sera donnée, notre mode d'exploitation, ruinant nos cabinets et nos milliers d'emplois, interdisant aux clients petits et moyens les bénéfices de l'accès à un conseil indépendant et à la multi-gestion.

C'est pourquoi il paraît nécessaire que chaque CGPI, mais aussi chaque salarié, indépendant et consommateur épargnant puisse être consulté en français. Ceci afin de lui permettre de répondre en toute connaissance de cause et en ayant assimilé l'ensemble du texte de la consultation.

Attachés à la protection des investisseurs, comme le prouve toute notre action, mais aussi à celle de notre profession, nous sommes persuadés que la Commission souhaitera recueillir le maximum de réponses de la part des acteurs concernés. Ceci afin d'éviter cette discrimination que constituerait une consultation totalement délivrée en anglais et dont les conséquences pourraient être aussi graves. Connaissant votre remarquable passé d'Homme politique français, nous vous demandons de bien vouloir offrir à chacun de vos compatriotes concernés, professionnels et consommateurs, un texte en français, ce qui aurait pour avantage de protéger cette langue si merveilleuse, mais si malmenée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre très haute considération.»

Jean-Pierre Rondeau, Président